

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LOTISSEMENT LES ECOAREES A CHAPONNAY

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4^{ème} point,

Vu la nécessité de passer un marché de travaux à procédure adaptée pour des travaux d'assainissement Lotissement Les Ecoarées à Chaponnay, en application des dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru sur la plateforme <https://mairie-chaponnay.e-marchespublics.com>, le 6 juin 2024, sur la plateforme e-marchespublics.com, le 6 juin 2024, et dans le Progrès de Lyon « Rhône », le 10 juin 2024,

Considérant l'analyse des offres synthétisée dans le rapport en date du 11 juillet 2024,

DECIDE

- Article 1 ; Après consultation et analyse, il est décidé de conclure un marché à procédure adaptée pour le lot 1 Assainissement avec l'entreprise CHOLTON SAS (69440 CHABANIERE), pour un montant de 124 843 € HT, soit 149 811,60 € TTC.
- Article 2 : Après consultation et analyse, il est décidé de déclarer le lot 2 CONTROLE DES RESEAUX, infructueux car aucune offre reçue.
- Article 3 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 20-08-2024

Le Maire,
Raymond DURAND

